



Assurance auto risques professionnels

Par **lilian56**, le **10/10/2008** à **09:23**

Bonjour, rn
Mon contrat de travail m'oblige à souscrire une assurance "risques professionnels", beaucoup plus chère que l'assurance au tiers que j'avais jusqu'ici. rn
Mon véhicule personnel n'est jamais (ou très rarement) utilisé puisque il est plus intéressant pour l'employeur de nous faire louer des voitures. rn
Le remboursement selon le barème fiscal d'indemnités kilométriques sera si rare qu'il ne compensera donc pas les frais d'assurance. rn
Comment puis-je donc compenser la hausse de mon assurance ? Note de frais ? rn
Merci pour vos réponses.